



## InfoURML N°17 COVID-19



**Le 3 octobre 2020**

Chers amis,

Le taux d'incidence, c'est-à-dire le nombre de tests positifs pour 100 000 habitants, **est désormais de 78,4** (le 25/09, il était de 80 et le 18/09, de 58,25). **Les grandes agglomérations concentrent toujours la majeure partie des cas** et dépassent pour les plus importantes l'incidence de 100.

**Le taux de positivité** des tests effectués poursuit sa progression et **atteint 7,42%** (il était de 6,74% le 25/09, et de 5,04% le 18/09). Il est dans le seuil de vigilance, fixé entre 5 et 10%. Ceci est bien entendu à prendre en considération à la lumière du changement de stratégie des tests de dépistage.

Le nombre de personnes hospitalisées augmente. Au 29 septembre, 252 personnes étaient hospitalisées en Normandie (197 le 22/09), dont 40 personnes en réanimation.

Ce constat nous confirme que le virus est de plus en plus actif dans la région et génère beaucoup de questions, du fait de l'adaptation permanente de la doctrine.

Quels clusters en Normandie ? Leur suivi en temps réel ?

Dépistages : qui est prioritaire ?

Quels sont les cas contacts ?

...

N'hésitez pas à nous faire remonter vos interrogations que nous pourrions traiter dans le cadre d'une prochaine e-letter.

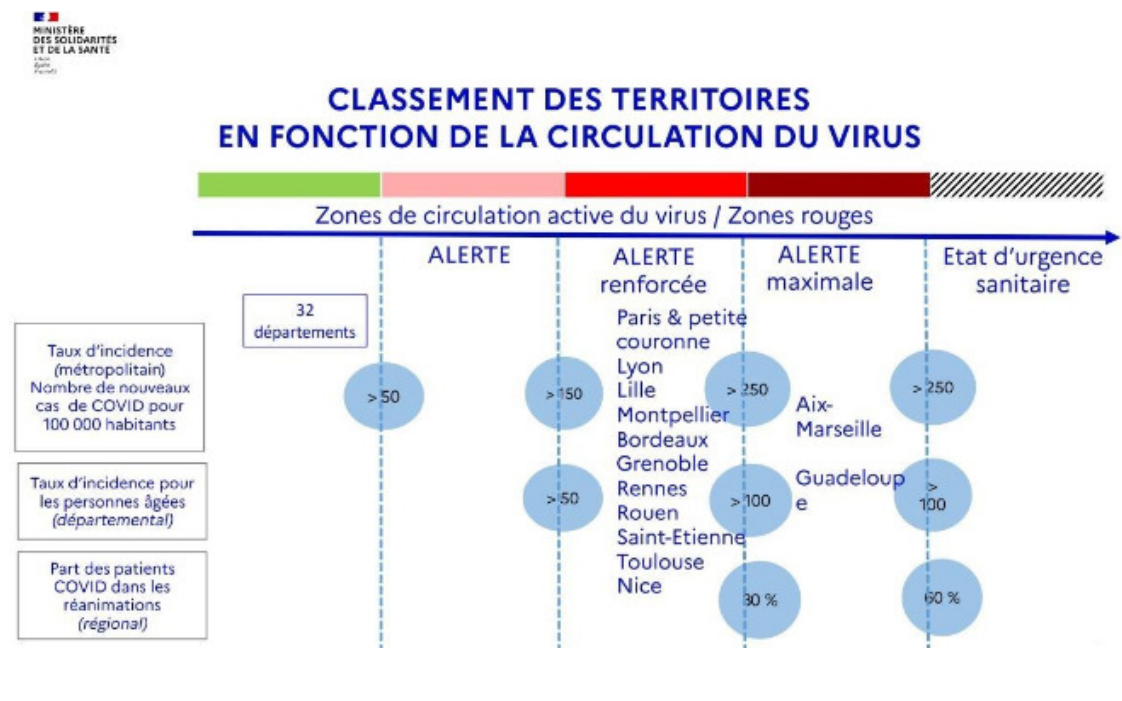
Les éléments évoluant rapidement. [Restez connectés.](#)

**Restez vigilants et n'hésitez pas à nous contacter.**

**Dr Antoine LEVENEUR**

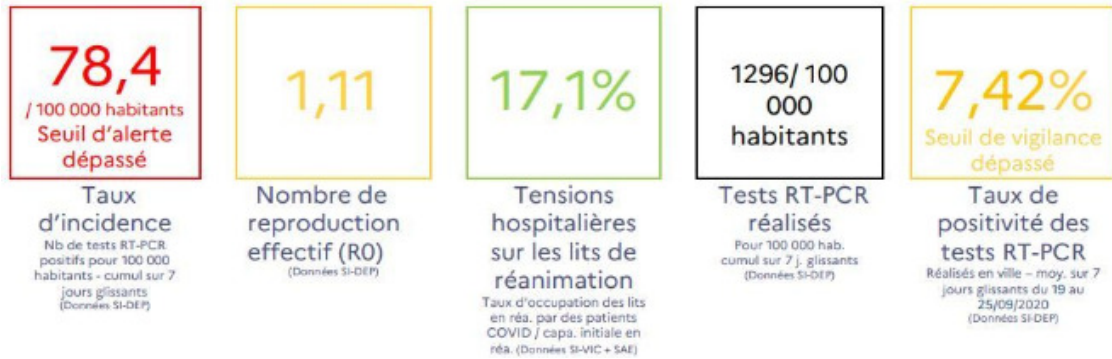
**Président de l'URML Normandie**

## La stratégie nationale



Consultez le point complet de l'ARS Normandie du 29 septembre 2020 >

## Données épidémiologiques : chiffres clés en Normandie au 29 septembre 2020



## La stratégie de dépistage

Une priorisation des tests est déployée sur l'ensemble de la région Normandie.

**Pour les personnes prioritaires, tous les sites et plages de prélèvement sans rendez-vous leur sont réservés.** Les personnes prioritaires peuvent donc se faire dépister, avec ou sans rendez-vous :

- Dans l'ensemble des sites mobiles («barnums») de la région. Ces dispositifs leurs seront dorénavant réservés.

- Dans le cadre des plages horaires dédiées proposées par certains laboratoires d'analyse.

### On entend par personnes prioritaires :

- Les personnes ayant une prescription médicale (incluant les personnes symptomatiques)

*Vous pouvez renvoyer les personnes sans médecin traitant vers le [09 72 72 99 09](tel:0972729909) (service gratuit + prix de l'appel, ouvert 7 jours sur 7, de 8 h 30 à 18 h).*

- Les personnes contacts à risque d'un cas confirmé ou probable de COVID-19 inscrites dans CONTACT-COVID (sur présentation du mail ou du SMS de l'Assurance Maladie)

- Les personnes pour lesquelles un test est recommandé par l'ARS dans le cadre d'une opération de dépistage ciblant un collectif à risque ou la population de territoires à circulation active du virus

- Les professionnels de santé

**Pour ces publics prioritaires, une prise en charge rapide doit être garantie, en visant un résultat en moins de 24h.**

**Les personnes non prioritaires doivent systématiquement prendre rendez-vous auprès des laboratoires afin de pouvoir bénéficier d'un test RT-PCR, au sein des**

**locaux des laboratoires.** Le test sera réalisé, en fonction des capacités des laboratoires de biologie médicale à traiter les demandes.

[Formulaire patient pour gagner du temps et réduire les files d'attente >](#)

---

## **Durée d'isolement et de quarantaine des cas confirmés de Covid-19 et des personnes contact à risque**

Sur les recommandations du Conseil Scientifique ([avis N°9 du 3 septembre 2020](#)), pour assurer une meilleure observance de la mesure d'isolement qui n'est efficace que si elle est bien réalisée et acceptée, sous réserve qu'elle soit non seulement claire et simple, mais aussi adaptée aux risques et sans excès, il a été décidé **d'alléger et d'harmoniser à compte de ce jour les durées d'isolement et de quarantaine des cas confirmés de Covid-19 non hospitalisés et non immunodéprimés et des personnes contacts à risque.**

**Chez un cas confirmé symptomatique non immunodéprimé et non hospitalisé**

:

- durée d'isolement de **7 jours à partir de la date de début des symptômes** (s'il y a encore de la fièvre au 7e jour, l'isolement est maintenu jusqu'à 48h après la fin de la fièvre)

**Chez un cas confirmé asymptomatique :**

- durée d'isolement de **7 jours à partir de la date de prélèvement du test positif** (si la personne développe des symptômes, l'isolement est prolongé d'une durée de 7 jours à partir de la date des débuts des symptômes).

**Chez une personne contact à risque :**

- la période de quarantaine est allégée de 14 jours à **7 jours en cas de test RT-PCR négatif à 7 jours du dernier contact avec le cas** (pour les membres du foyer qui ne sont pas séparés du cas, la durée d'isolement est de 7 jours à partir de la date de guérison du cas.)

Le port rigoureux du masque chirurgical pour les cas, le suivi scrupuleux des mesures d'hygiène de la distanciation physique pendant la semaine qui suit la levée de l'isolement est nécessaire pour les cas et les personnes contact à risque. Ils doivent également éviter tout contact avec des personnes à risque de forme grave.

Pour informer vos patients, vous trouverez les [documents](#) nécessaires sur le site du ministère de la santé.

[Retrouvez la liste des sites de dépistage en Normandie >](#)

---

## En conclusion ....

... **Merci de transmettre ce message à vos confrères, aux internes et à tous contacts professionnels - qui peuvent également nous fournir leur adresse mail pour recevoir nos communications.**

N'hésitez pas à nous faire part de vos interrogations par retour de mail. Cela nous permet d'en faire part et de les traiter dans le cadre d'une prochaine communication normande.

Consultez régulièrement le site internet de l'URML Normandie pour plus d'informations.

---

## Contacts utiles

### URML Normandie :

Mail : [contact@urml-normandie.org](mailto:contact@urml-normandie.org)

Site internet : [www.urml-normandie.org](http://www.urml-normandie.org)

et ses réseaux sociaux

### ARS Normandie :

[ars-normandie-crise@normandie.mssante.fr](mailto:ars-normandie-crise@normandie.mssante.fr)

---

En savoir +



La médecine  
libérale  
innove en  
Normandie

---

02 31 34 21 76

## Siège social Caen

7 Rue du 11 Novembre - 14000 Caen

## Antenne de Rouen

62 Quai Gaston Boulet - 76000 Rouen



---

Vous recevez ce mail car vous êtes inscrit à la newsletter URML Normandie  
Pour toute information complémentaire contactez **[contact@urml-normandie.org](mailto:contact@urml-normandie.org)**

[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)